

**AVIS PUBLIC DE PROMULGATION EST DONNÉ AUX PERSONNES
INTÉRESSÉES**

Le **règlement no 637-9** modifiant le règlement des permis et certificats no 637 régissant les demandes d'autorisation d'hébergement touristique en résidence principale et en résidence de villégiature est entré en vigueur le 23 janvier 2024, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, à savoir :

Adoption du projet de règlement	15 décembre 2023 avec plein effet juridique au 17 mars 2023
Consultation publique	14 avril 2023
Adoption du règlement	20 octobre 2023
Certificat de conformité de la MRC et entrée en vigueur	23 janvier 2024

Le **règlement no 917** relatif à l'obligation d'installer des protections contre les dégâts d'eau et modifiant le règlement de construction no 636 est entré en vigueur le 23 janvier 2024 conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, à savoir :

Adoption du projet de règlement	15 décembre 2023 avec plein effet juridique au 15 septembre 2023
Consultation publique	20 octobre 2023
Adoption du règlement	20 octobre 2023
Certificat de conformité de la MRC et entrée en vigueur	23 janvier 2024

DONNÉ à Saint-Adolphe d'Howard ce 7^e jour de février 2024.



Stéphane LaBarre
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Stéphane LaBarre, directeur général et greffier-trésorier, certifie sous mon serment d'office que j'ai affiché une copie de l'avis ci-dessus, le 7 février 2024, à chacun des endroits suivants, savoir : à l'Hôtel de Ville, à l'église et sur le site internet de la Municipalité, et que j'ai fait publier copie dudit avis dans le journal Accès, édition du 7 février 2024, conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c.E-2.2).

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 7 février 2024.



Stéphane LaBarre
Directeur général et greffier-trésorier